

## Compte-rendu sommaire

**Conseil Municipal du lundi 27 juin 2022 à 19h**

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

### **MEMBRES PRESENTS : 21**

Cécile DELATTRE - Sandrine EPPELE - Karine QUIGNARD - Claudia CARADONNA - Frédéric SCHALL - Michaël SAINTAUBIN - Christian OST - Regina DE ALMEIDA - Daniel CHAMBET-ITHIER - Raphaële DEPROST - Guillaume GRIMMER - Françoise RICHART - André ROTH - Denis SCHANN - Claire HUBER - Bernard SAETTLER - Isabelle PLAUTZ-UNTEREINER - Sofiane AIT IKHLEF - Christian ANDRIAMAMPANDRY - Jean-Marc LOTZ - Chrystèle DUBOIS

### **MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 8**

Eric KREINER – Jacques REIS – Elisabeth TAGLANG – Sandra PETER – Roberte IRION – Nadjoua DJELLAT – Thierry MOSSER – Kathia GUTH

### **PROCURATIONS :**

Jacques REIS	à	Denis SCHANN
Elisabeth TAGLANG	à	Guillaume GRIMMER
Eric KREINER	à	Frédéric SCHALL
Roberte IRION	à	André ROTH
Nadjoua DJELLAT	à	Cécile DELATTRE
Thierry MOSSER	à	Jean-Marc LOTZ

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Sofiane AIT IKHLEF a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Assistaient à la séance, sans pouvoir de vote Mme Katia KOPEL (Directrice Générale des Services par intérim), M. Benjamin ROMANUS-LIRAUD, Responsable Administratif et Financier et Mme Julie RANSLANT (journaliste DNA).

---

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

## **I – APPROBATION ET INFORMATION**

### **(1) Décisions du Maire prises au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions ci-dessus prises par Madame le Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **PRECISE** que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations.

### **(2) Reconduction du Projet Educatif Territorial plan mercredi**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le PEDT Plan Mercredi à compter du 1er septembre 2022 pour la période 2022-2025,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le PEDT, la Charte et la convention Plan Mercredi.

Adoptée à l'unanimité

### **(3) DSP Petite Enfance 2022-2026 – Attribution de la concession**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le choix de l'Association d'Action Sociale du Bas-Rhin comme délégataire du Service Public de multi-accueil et de Relais Petite Enfance ;
- **APPROUVE** le projet de contrat de concession présenté par Madame le Maire ainsi que ses annexes ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de concession avec l'Association d'Action Sociale du Bas-Rhin.

Adoptée à l'unanimité

## **II – EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**

/ Néant /

## **III – ENFANCE/ JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES**

### **(4) Etablissement d'une Convention d'Objectifs et de Financement pour la création d'une activité de multi-accueil entre la Commune d'Oberhausbergen et l'Association d'Action Sociale du Bas-Rhin (AASBR)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **RECONNAIT** que l'activité de Multi-Accueil que l'association AASBR prévoit d'installer dans les locaux du 37a, rue des Vignes, 67205 Oberhausbergen au 1<sup>er</sup> septembre 2022 revêt un intérêt général ;
- **APPROUVE** la convention d'Objectifs et de Financement entre la Commune d'Oberhausbergen et l'Association d'Aide Sociale du Bas-Rhin, à la condition que le Bonus Territoire soit effectivement versé par la Caisse d'Allocations Familiales à l'AASBR ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que les avenants durant le temps de validité de la convention.

Adoptée à l'unanimité

### **(5) Révision de critères de priorisation pour l'inscription au service de transport scolaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les critères précités pour une application à compter de la commission d'attribution des places pour le service de transport scolaire pour l'année scolaire 2022/2023.

Adoptée à l'unanimité

#### **(6) Vote des tarifs des services communaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** l'ensemble des tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

### **IV – AFFAIRES FINANCIERES**

#### **(7) Vote du taux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **MAINTIENT** en 2022 les taux de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure au niveau de l'année 2021.
- **PRECISE** que les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain sont totalement exonérés, conformément à la délibération du 4 mars 2019 ;
- **RAPPELE** que les établissements dont la surface totale des enseignes est inférieure à 7m<sup>2</sup> sont totalement exonérés.

Adoptée à l'unanimité

#### **(8) Pertes sur créances irrécouvrables : admission de créances en non-valeur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les créances en non-valeur proposées en 2022 par le comptable public pour les titres de recettes susvisés représentant un montant total de 5 273,49 €
- **PREVOIT** la dépense de 5 273,49 € au compte 6541 au Budget Supplémentaire

Adoptée à l'unanimité

#### **9) Présentation et adoption du Compte Financier Unique de l'exercice financier 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le Compte Financier Unique 2021 de la Commune d'Oberhausbergen
- **RAPPELLE** que Madame Le Maire est sortie de la salle lors du vote du Compte Financier Unique.

Adoptée à l'unanimité

### **(10) Affectation du résultat 2021 au Budget Supplémentaire 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AFFECTE** l'intégralité du résultat excédentaire 2021 de la section de fonctionnement – soit 791 330,79 € - au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement pour le budget supplémentaire 2022
- **AFFECTE** l'intégralité du résultat excédentaire 2021 de la section d'investissement – soit 602 670,25 € - au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » de la section d'investissement pour le budget supplémentaire 2022

Adoptée à la majorité  
24 voix pour  
3 abstentions  
(Mme DUBOIS, M. LOTZ,  
M. MOSSER)

### **(11) Budget Supplémentaire de l'exercice comptable 2022**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le Budget Supplémentaire du budget de l'exercice 2022

Adoptée à la majorité  
24 voix pour  
1 voix contre  
(M. LOTZ)  
2 abstentions  
(Mme DUBOIS, M. MOSSER)

### **(12) Commande publique – Actualisation de la convention constitutive du groupement de commande ouvert et pérenne**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les modifications de la convention de groupement ouvert et pérenne telles que décrites dans le rapport ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle version de la convention de groupement de commande ouvert et pérenne jointe en annexe.

Adoptée à l'unanimité

## **V – URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **(13) Domaine privé de la commune - Bâtiment Pyramide - Cession de deux locaux du domaine privé communal à titre onéreux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de lancer la procédure de vente des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 37A et 37B rue des Vignes à Oberhausbergen ;

- **DECIDE** de fixer le prix du tènement A à 155 000 € hors taxes ;
- **DECIDE** de fixer le prix du tènement B à 305 067,92 € hors taxes ;
- **DECIDE** de fixer le prix du tènement C à 9 640 € hors taxes ;
- **DECIDE** la vente du tènement B à la MAM d'Kinderkütsch au prix susvisé ;
- **DECIDE** la vente des tènements A et C à l'Association d'Action Sociale du Bas-Rhin aux prix susvisés ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager les travaux éventuellement nécessaires à la bonne réalisation de la vente ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents au présent projet ;
- **DIT** que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront la charge de l'acheteur.

Adoptée à la majorité  
26 voix pour  
1 voix contre  
(D. SCHANN)

***(14) Constitution d'un comité de pilotage pour la maîtrise d'ouvrage de l'opération « ERP Prévert »***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le principe d'un Comité de Pilotage de 6 élus effectuant le suivi du programme de construction d'une école primaire, d'un périscolaire et d'une salle communale ;
- **NOMME** les membres du comité de pilotage.

Adoptée à la majorité  
24 voix pour  
3 abstentions  
(Mme DUBOIS, M. LOTZ,  
M. MOSSER)

**VI – RESSOURCES HUMAINES**

***(15) Composition du comité social territorial local***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**FIXE**

- le nombre de représentants titulaires du personnel à cinq, et un nombre égal de représentants suppléants,
- le nombre de représentants de la collectivité égal à quatre, et un nombre égal de représentants suppléants.

## DECIDE

- le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Adoptée à l'unanimité

### ***(16) Rapport annuel sur l'obligation d'emploi des personnes handicapées***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au 31 décembre 2021, joint à la présente délibération.

### ***(17) Convention d'accompagnement pour la mise à jour du RIFSEEP***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer à la convention d'accompagnement pour la mise à jour du RIFSEEP.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention proposée par le centre de gestion du Bas-Rhin.

Adoptée à l'unanimité

### ***(18) RGPD – Convention de mutualisation de services relatifs à la protection des données***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe de mutualisation de services avec l'Eurométropole de Strasbourg afin de se doter d'un Délégué à la Protection des Données à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mutualisation de services relatifs à la protection des données jointe en annexe ;

Adoptée à l'unanimité

### ***(19) Création et suppression d'emplois permanents***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**CREE** les emplois permanents suivants, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 :

- 2 emplois permanents d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (35h00),
- 1 emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe (35h00),
- 2 emplois permanents d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe (35h00),
- 1 emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (29h00),
- 1 emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (35h00).
- 2 emplois permanents d'adjoint administratif territorial (35h00)

**SUPPRIME** les emplois permanents suivants, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 :

- 3 emplois permanents d'adjoint technique territorial (35h00),
- 2 emplois permanents d'adjoint territorial d'animation (35h00),
- 1 emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (29h00),
- 1 emploi permanent d'adjoint territorial du patrimoine (35h00),
- 1 emploi d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe (32h00),

**DECIDE** de modifier ainsi le tableau des emplois permanents.

**PREVOIT** d'inscrire au budget es crédits nécessaires.

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

***(20) Mise à jour du tableau des emplois permanents***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité joint en annexe à compter du 1<sup>er</sup> août 2022.
- **PREVOIT** d'inscrire au budget es crédits nécessaires.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

**VII – INFORMATIONS DIVERSES**

***(21) Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SUPPRIME** l'article 40 du Règlement Intérieur consacré aux comptes rendus ;
- **RENUMEROTE** les articles postérieurs à l'article susnommé en conséquence ;
- **ACCEPTE** la nouvelle rédaction de l'article du règlement intérieur du Conseil Municipal consacré au droit d'expression des élus dans les supports de communication de la commune.

Adoptée à la majorité  
23 voix pour  
3 voix contre  
(Mme DUBOIS, M. LOTZ,  
M. MOSSER)  
1 abstention  
(M. AIT IKHLEF)

***(22) Infiltrations de la Médiathèque – Protocole d'accord transactionnel***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec Monsieur Michel GIROLD, maître d'œuvre des travaux de restructuration et de construction du PréO.

Adoptée à l'unanimité

**(23) : Adhésion à l'association « Alliance des Collectivités pour la Qualité de l'Air »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FAIT ADHERER** la Commune d'Oberhausbergen à l'association « Alliance des Collectivités pour la Qualité de l'Air » ;
- **PREVOIT** les crédits correspondant à la cotisation au Budget Supplémentaire 2022 au compte 6281 « Concours divers » ;
- **DELEGUE** au Maire le pouvoir de renouveler l'adhésion à l'association.

Adoptée à l'unanimité

**(24) : Labellisation « Ville Européenne »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la candidature de la commune d'Oberhausbergen au label Ville Européenne ;
- **SOMET** un dossier de candidature au comité de suivi du label Ville Européenne
- **AUTORISE** le Maire à signer la Charte d'engagement de Label Ville Européenne, à intégrer le réseau de territoires et à prendre toutes les dispositions relatives à la mise en œuvre des critères énoncés dans la Charte d'engagement du Label Ville Européenne.

Adoptée à la majorité  
24 voix pour  
3 abstentions  
(Mme DUBOIS, M. LOTZ,  
M. MOSSER)

-----  
La séance est levée à 20h20.

**CONSULTATION DES ACTES**

- ❖ L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations du Conseil Municipal peuvent être consultés :
- ✓ sur demande auprès des services administratifs de la mairie ;
- ✓ sur le site internet [ww.oberhausbergen.com](http://ww.oberhausbergen.com) > rubrique compte-rendu et délibérations.